

Pôle Infrastructures  
Département Eau  
Affaire suivie par : Stéphane GAY  
Tél. : 04 66 54 30 90  
[contact@reaal.fr](mailto:contact@reaal.fr)

ALES, le 11 janvier 2021

**MME MR LE MAIRE**

N/Réf. CR/PV/SG/CT 2021/029

V/Réf.

**Objet** : Installation compteur « radio-relève »

P.J. Documentation technique SENSUS

### **Madame, Monsieur le Maire**

Par la présente, je tiens à vous apporter quelques précisions au sujet des compteurs d'eau mis en place par la REAAL, qu'ils concernent des branchements neufs ou le renouvellement de compteurs anciens (plus de 4 000 compteurs sont à changer chaque année par la REAAL).

Ces compteurs, de marque SENSUS, sont communicants. Certains usagers peuvent s'interroger sur le fait que soit installé chez eux un compteur émetteur d'ondes radio. Aussi, il est important que vous puissiez disposer des informations suivantes :

- Conformément au Règlement du Service de l'Eau et à son article 15, la REAAL prévoit en effet de placer des compteurs disposant d'un système de relève à distance.
- Les avantages de la relève à distance sont nombreux : relève des compteurs largement facilitée (la présence des abonnés n'est plus requise), meilleur suivi des consommations, diminution des litiges de facturation (pas d'erreur de relève), limitation voire fin des factures basées sur une estimation des compteurs (factures établies sur des consommations réelles), maîtrise des coûts du service, suivi facilité des performances des réseaux (calcul et localisation des pertes d'eau).
- La REAAL a fait le choix de la « **radio-relève** » et non pas de la « télé-relève ». La différence entre les deux systèmes est notable. La radio-relève consiste à relever les compteurs par le passage, au moins semestriel, d'un véhicule de service équipé d'un dispositif de relève à distance des compteurs présents sur le trajet du véhicule. **Contrairement à la télé-relève cela ne nécessite pas l'installation d'équipements de communications fixes (relais, amplificateur...) sur la commune (pas de déploiement d'une infrastructure radio dédiée).**

Le seul élément communicant est le compteur et le seul récepteur est le boîtier installé dans les véhicules de service.

- Vous trouverez ci-joint, la documentation technique sur les compteurs communicants SENSUS (modèles posés par la REAAL). Vous pourrez noter que la puissance d'émission, comme la durée d'émission de ces compteurs sont extrêmement faibles, totalement négligeables par rapport à un téléphone portable par exemple.

En effet, la puissance radio est 10 fois inférieure à celle d'un téléphone portable et même 125 fois inférieure à une distance de 1 mètre du compteur.

Et surtout, le compteur n'émet au total que 9.2 secondes par jour. **Il n'émet donc pas du tout 99.99 % du temps**, contrairement à bien d'autres appareils radio (téléphone portable, box, etc...).

Il est démontré que, **sur un temps d'une minute, le compteur radio de SENSUS émet un rayonnement 1,1 million de fois moins important qu'un téléphone portable**. En d'autres termes, le rayonnement émis, en une seule minute par un téléphone portable, correspond à un rayonnement de plus de 2 années du compteur radio SENSUS (à 1 mètre du compteur).

Nous espérons que ces éléments seront de nature à rassurer vos administrés et usagers de la REAAL sur le très faible niveau d'émission de ces compteurs.

La santé de ses usagers est une préoccupation majeure de la REAAL qui, par ailleurs, travaille au quotidien à la surveillance et à l'amélioration de la qualité de l'eau. La REAAL, en faisant le choix de ces compteurs extrêmement peu émissifs, ne met pas en danger les consommateurs d'eau.

La REAAL se tient à votre disposition pour tout échange sur le sujet.

Vous en souhaitant bonne réception, recevez, **Madame, Monsieur le Maire**, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président d'Alès Agglomération  
1<sup>er</sup> Adjoint de la Ville d'Alès  
Conseiller Régional Occitanie

**Christophe RIVENQ**

